



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (CE) n° 1907/2006

Supersedes Date 19/05/2021

Date de révision 15/12/2022

Numéro de révision 2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit AXE MINI VENT AIR FRESHENER - AFRICA

Codes produit 71024

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Désodorisant

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Energizer France SAS
2 Rue Jacques Daguerre
92500 Rueil-Malmaison
France
Tel: +44(0)8000353376
ConsumerServiceEU@energizer.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 1-314-985-1511 Int'l: 1-800-526-4727 (9:00 AM-17:00 PM Lundi - Vendredi)

Numéro d'appel d'urgence national	- Sans objet
Autriche	Vergiftungsinformationszentrale Notruf-Telefon: +43 1 406 43 43
Belgique	Poison Control Centre, Belgique Tel: 070 245 245; Luxembourg Tel: (+352) 8002-5500
France	Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Allemagne	Poison Control Center - Charité - Universitätsmedizin Berlin, (+49) 30 30686700
Irlande	Emergency medical information: 8am-10pm (seven days) contact National Poisons Information Centre, Beaumont Hospital, Dublin 9 DOV2NO, Ireland. Telephone Number: +353 (0)1 809 2166
Italie	Roma – Tel: 06-68593726 (CAV "Osp. Pediatrico Bambino Gesù" Dip. Emergenza e Accettazione DEA) Roma – Tel: 06-3054343 (CAV Policlinico "A. Gemelli") Roma – Tel: 06-49978000 (CAV Policlinico "Umberto I") Foggia – Tel: 800183459 (Az. Osp. Univ. Foggia) Napoli – Tel: 081-5453333 (Az. Osp. "A. Cardarelli") Firenze – Tel: 055-7947819 (Az. Osp. "Careggi" U.O. Tossicologia Medica) Pavia – Tel: 0382-24444 (CAV Centro Nazionale di Informazione Tossicologica) Milano – Tel: 02-66101029 (Osp. Niguarda Ca' Granda) Bergamo – Tel: 800883300 (Azienda Ospedaliera Papa Giovanni XXII) Verona – Tel: 800011858 (Azienda Ospedaliera Integrata Verona)

Pays-Bas	Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum. Tel 030 274 88 88 (Uitsluitend bestemd om professionele hulpverleners te informeren bij acute vergiftigingen)
Pologne	Bureau for Chemical Substances, Tel: +48 42 2538 400
Portugal	Centro de informação antivenenos. Tel 800 250 250
Espagne	+34 91 562 04 20
Suisse	Tox Info Suisse +41 44 251 51 51 (Emergency Number 145)
Royaume-Uni	Product information has been submitted to the UK National Poisons Information Service (NPIS) and is accessible to medical health professionals.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2 - (H411)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Isocyclemone E, hexyl cinnamic aldehyde, coumarine, Géraniol, Isomenthone, 2,4-dihydroxy-3,6-diméthylbenzoate de méthyle, 3,7-diméthyl-octane-3-ol, Benzyl salicylate, Citronellol, Nerol, Acétate de linalyle, Eucalyptol, 3-(p-methoxyphenyl)-2-methylpropionaldehyde, linalol, (E)-1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadien-1-yl)-2-buten-1-one



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.

P501 - Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

Dérogations à la CLP article 17 [article 29, paragraphe 2]

CLP 1.5.2.1. Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml. Les éléments suivants ne sont pas nécessaires pour l'étiquetage : H315. H411.

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Acide sulfurique, sel de calcium, hydrate (1:1:2) 10101-41-4	50 - <100%	-	-	[C]	-	-	-
Isocyclemonone E 54464-57-2	2.5 - <5%	01-2119489989-04-00 00	259-174-3	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1 (H317)	-	1	1
2,6-diméthylheptan- 2-ol 13254-34-7	2.5 - <5%	01-2120275178-48-00 00	236-244-1	Eye Irrit. 2 (H319) Skin Irrit. 2 (H315)	-	-	-
2,4-dihydroxy-3,6-di méthylbenzoate de méthyle 4707-47-5	1 - <2.5%	01-2120762759-36-00 00	225-193-0	Skin Sens. 1B (H317)	-	-	-
hexyl cinnamic aldehyde 101-86-0	1 - <2.5%	01-2119533092-50-00 00	202-983-3	Skin Sens. 1 (H317)	-	-	-
ethyl vanillin 121-32-4	1 - <2.5%	01-2119958961-24-00 00	204-464-7	Eye Irrit. 2 (H319)	-	-	-
coumarine 91-64-5	1 - <2.5%	01-2119949300-45-00 00	202-086-7	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) Aquatic Chronic 2 (H411) Skin Sens. 1 (H317)	-	-	-
3,7-diméthyl-octane- 3-ol 78-69-3	1 - <2.5%	01-2119454788-21-00 00	201-133-9	Eye Irrit. 2 (H319) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317)	-	-	-
Géraniol 106-24-1	0.5 - <1%	01-2119552430-49-00 00	203-377-1	Eye Dam. 1 (H318) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1 (H317)	-	-	-
Benzyl salicylate 118-58-1	0.5 - <1%	01-2119969442-31-00 00	204-262-9	Aquatic Chronic 3 (H412) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1B (H317)	-	-	-
Nerol 106-25-2	0.025 - <0.25%	01-2119983244-33-00 00	203-378-7	Eye Irrit. 2 (H319) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317)	-	-	-
Acétate de linalyle 115-95-7	0.025 - <0.25%	01-2119454789-19-00 00	204-116-4	Eye Irrit. 2 (H319) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317)	-	-	-
linalol 78-70-6	0.025 - <0.25%	01-2119474016-42-00 00	201-134-4	Eye Irrit. 2 (H319) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317)	-	-	-
Isomenthone	0.025 -	01-2119983786-15-00	207-727-4	Skin Irrit. 2 (H315)	-	-	-

491-07-6	<0.25%	00		Skin Sens. 1 (H317)			
Eucalyptol 470-82-6	0.025 - <0.25%	01-2119967772-24-00 00	207-431-5	Flam. Liq. 3 (H226) Skin Sens. 1B (H317)	-	-	-
Citronellol 106-22-9	0.025 - <0.25%	01-2119453995-23-00 00	203-375-0	Eye Irrit. 2 (H319) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317)	-	-	-
3-(p-methoxyphenyl)-2-methylpropional dehyde 5462-06-6	0.025 - <0.25%	01-2120629103-67-00 00	226-749-5	Skin Sens. 1B (H317)	-	-	-
(E)-1-(2,6,6-trimethyl-1,3-cyclohexadien-1-yl)-2-buten-1-one 23726-93-4	<0.025%	01-2120105798-49-00 00	245-844-2	Aquatic Chronic 2 (H411) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1A (H317)	-	-	-

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] - Notes

[C] - Composants dotés de limites d'exposition professionnelle et/ou de limites biologiques d'exposition professionnelle, nécessitant une surveillance

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Acide sulfurique, sel de calcium, hydrate (1:1:2) 10101-41-4	3000	-	-	-	-
2,6-diméthylheptan-2-ol 13254-34-7	6800	-	-	-	-
hexyl cinnamic aldehyde 101-86-0	3100	3000	-	-	-
coumarine 91-64-5	293	293	0.5	-	-
Géraniol 106-24-1	3600	-	-	-	-
Benzyl salicylate 118-58-1	2227	-	-	-	-
Nerol 106-25-2	4500	-	-	-	-
Acétate de linalyle 115-95-7	14550	-	-	-	-
linalol 78-70-6	2790	5610	-	-	-
Eucalyptol 470-82-6	2480	-	-	-	-
Citronellol 106-22-9	3450	2650	-	-	-

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Conseils généraux	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.
Contact oculaire	Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec la peau	Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.
------------------	---

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.
------------------------	---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec, CO2, eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool. Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
Incendie majeur	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Produits de combustion dangereux	La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.
--	---

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.
Autres informations	Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.
Pour les secouristes	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
--	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
Méthodes de nettoyage	Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Recouvrir tout déversement de liquide par du sable, de la terre et autres matières absorbantes non combustibles. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.
Prévention des dangers secondaires	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques	Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.
---------------------------------------	--

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils relatifs à la manipulation sans danger	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Remarques générales en matière d'hygiène	Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation	Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.
Classe d'entreposage (TRGS 510)	LGK 11.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)	Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.
---	---

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle**Limites d'exposition**

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Acide sulfurique, sel de calcium, hydrate (1:1:2) 10101-41-4	-	TWA: 5 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 6.0 mg/m ³ TWA: 10.0 mg/m ³	TWA: 4 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
Acide sulfurique, sel de calcium, hydrate (1:1:2) 10101-41-4	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 6 mg/m ³	-	TWA: 5 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³	TWA: 4 mg/m ³ TWA: 1.5 mg/m ³
Géraniol 106-24-1	-	-	skin sensitizer	-	-
Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
Acide sulfurique, sel de calcium, hydrate (1:1:2) 10101-41-4	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ STEL: 12 mg/m ³	-	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 4 mg/m ³	-
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Acide sulfurique, sel de calcium, hydrate (1:1:2) 10101-41-4	-	-	-	-	TWA: 10 mg/m ³
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Acide sulfurique, sel de calcium, hydrate (1:1:2) 10101-41-4	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 1.5 mg/m ³	TWA: 6 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³
Nom chimique	Suède		Suisse		Royaume-Uni
Acide sulfurique, sel de calcium, hydrate (1:1:2) 10101-41-4	-		TWA: 3 mg/m ³		TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ STEL: 12 mg/m ³

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
2,6-diméthylheptan-2-ol 13254-34-7	-	1.14 mg/kg bw/day [4] [6] 4.56 mg/kg bw/day [4] [7] 2.85 mg/cm ² [5] [6] 11.4 mg/cm ² [5] [7]	4.02 mg/m ³ [4] [6] 16.08 mg/m ³ [4] [7] 10.05 mg/m ³ [5] [6] 40.2 mg/m ³ [5] [7]
2,4-dihydroxy-3,6-diméthylbenzoate de méthyle 4707-47-5	-	2500 µg/cm ² [5] [6]	-
ethyl vanillin 121-32-4	-	7 mg/kg bw/day [4] [6]	49 mg/m ³ [4] [6] 98 mg/m ³ [4] [7]
coumarine 91-64-5	-	0.79 mg/kg bw/day [4] [6]	6.78 mg/m ³ [4] [6]
3,7-diméthylheptane-3-ol 78-69-3	-	3.16 mg/kg bw/day [4] [6] 190 µg/cm ² [5] [6]	11.14 mg/m ³ [4] [6]
Géraniol 106-24-1	-	12.5 mg/kg bw/day [4] [6] 11800 µg/cm ² [5] [6]	161.6 mg/m ³ [4] [6]
Benzyl salicylate 118-58-1	-	2.21 mg/kg bw/day [4] [6]	7.8 mg/m ³ [4] [6]

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Nerol 106-25-2	-	1.25 mg/kg bw/day [4] [6]	4.4 mg/m³ [4] [6]
Acétate de linalyle 115-95-7	-	2.5 mg/kg bw/day [4] [6] 236.2 µg/cm² [5] [6] 236.2 µg/cm² [5] [7]	2.75 mg/m³ [4] [6]
linalol 78-70-6	-	2.5 mg/kg bw/day [4] [6] 5 mg/kg bw/day [4] [7] 3 mg/cm² [5] [6] 3 mg/cm² [5] [7]	2.8 mg/m³ [4] [6] 16.5 mg/m³ [4] [7]
Eucalyptol 470-82-6	-	2 mg/kg bw/day [4] [6]	7.05 mg/m³ [4] [6]
Citronellol 106-22-9	-	327.4 mg/kg bw/day [4] [6] 2950 µg/cm² [5] [7]	161.6 mg/m³ [4] [6] 10 mg/m³ [5] [6] 10 mg/m³ [5] [7]
3-(p-methoxyphenyl)-2-methylpropionaldehyde 5462-06-6	-	1.8 mg/kg bw/day [4] [6] 3992.3 µg/cm² [5] [6]	6.35 mg/m³ [4] [6]
(E)-1-(2,6,6-trimethyl-1,3-cyclohexadien-1-yl)-2-buten-1-one 23726-93-4	-	0.77 mg/kg bw/day [4] [6]	2.71 mg/m³ [4] [6]

[4] Effets systémiques sur la santé.

[5] Effets localisés sur la santé.

[6] À long terme.

[7] À court terme.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
2,6-diméthylheptan-2-ol 13254-34-7	0.57 mg/kg bw/day [4] [6] 2.28 mg/kg bw/day [4] [7]	1.43 mg/cm² [5] [6] 5.7 mg/cm² [5] [7]	0.99 mg/m³ [4] [6] 3.97 mg/m³ [4] [7] 2.48 mg/m³ [5] [6] 9.91 mg/m³ [5] [7]
2,4-dihydroxy-3,6-diméthylbenzoate de méthyle 4707-47-5	-	1250 µg/cm² [5] [6]	-
ethyl vanillin 121-32-4	2.5 mg/kg bw/day [4] [6]	-	8.75 mg/m³ [4] [6] 17.5 mg/m³ [4] [7]
coumarine 91-64-5	0.39 mg/kg bw/day [4] [6]	-	1.69 mg/m³ [4] [6]
3,7-diméthyl-octane-3-ol 78-69-3	1.58 mg/kg bw/day [4] [6]	190 µg/cm² [5] [6]	2.75 mg/m³ [4] [6]
Géranol 106-24-1	13.75 mg/kg bw/day [4] [6]	11800 µg/cm² [5] [6]	47.8 mg/m³ [4] [6]
Benzyl salicylate 118-58-1	0.79 mg/kg bw/day [4] [6]	-	1.37 mg/m³ [4] [6]
Nerol 106-25-2	0.62 mg/kg bw/day [4] [6]	-	1.09 mg/m³ [4] [6]
Acétate de linalyle 115-95-7	0.2 mg/kg bw/day [4] [6]	236.2 µg/cm² [5] [6] 236.2 µg/cm² [5] [7]	0.68 mg/m³ [4] [6]
linalol 78-70-6	0.2 mg/kg bw/day [4] [6] 1.2 mg/kg bw/day [4] [7]	2.5 mg/kg bw/day [4] [6] 2.5 mg/kg bw/day [4] [7] 1.5 mg/cm² [5] [6] 1.5 mg/cm² [5] [7]	0.7 mg/m³ [4] [6] 4.1 mg/m³ [4] [7]
Eucalyptol 470-82-6	600 mg/kg bw/day [4] [6]	-	1.74 mg/m³ [4] [6]
Citronellol	13.8 mg/kg bw/day [4] [6]	2950 µg/cm² [5] [7]	47.8 mg/m³ [4] [6]

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
106-22-9			10 mg/m ³ [5] [6] 10 mg/m ³ [5] [7]
3-(p-methoxyphenyl)-2-methylpropionaldehyde 5462-06-6	1.08 mg/kg bw/day [4] [6]	3992.3 µg/cm ² [5] [6]	1.88 mg/m ³ [4] [6]
(E)-1-(2,6,6-trimethyl-1,3-cyclohexadien-1-yl)-2-buten-1-one 23726-93-4	0.38 mg/kg bw/day [4] [6]	-	0.67 mg/m ³ [4] [6]

[4] Effets systémiques sur la santé.

[5] Effets localisés sur la santé.

[6] À long terme.

[7] À court terme.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
2,6-diméthylheptan-2-ol 13254-34-7	0.02377 mg/L	0.2377 mg/L	0.00238 mg/L	0.2377 mg/L	-
2,4-dihydroxy-3,6-diméthyl benzoate de méthyle 4707-47-5	3.3 µg/L	-	0.33 µg/L	-	-
ethyl vanillin 121-32-4	0.118 mg/L	-	0.0118 mg/L	-	-
coumarine 91-64-5	19 µg/L	14.2 µg/L	1.9 µg/L	-	-
3,7-diméthyl-octane-3-ol 78-69-3	0.0089 mg/L	0.089 mg/L	0.00089 mg/L	-	-
Géraniol 106-24-1	0.0108 mg/L	0.108 mg/L	0.00108 mg/L	-	-
Benzyl salicylate 118-58-1	0.00103 mg/L	0.0103 mg/L	0.000103 mg/L	-	-
Nerol 106-25-2	7.45 µg/L	74.5 µg/L	0.745 µg/L	-	-
Acétate de linalyle 115-95-7	0.011 mg/L	0.11 mg/L	0.0011 mg/L	-	-
linalol 78-70-6	0.2 mg/L	2 mg/L	0.02 mg/L	-	-
Eucalyptol 470-82-6	57 µg/L	0.57 mg/L	5.7 µg/L	-	-
Citronellol 106-22-9	0.0024 mg/L	0.024 mg/L	0.00024 mg/L	-	-
3-(p-methoxyphenyl)-2-methylpropionaldehyde 5462-06-6	5.2 µg/L	-	0.52 µg/L	-	-
(E)-1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadien-1-yl)-2-buten-1-one 23726-93-4	1.09 µg/L	10.9 µg/L	0.11 µg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
2,6-diméthylheptan-2-ol 13254-34-7	0.89 mg/kg sediment dw	0.089 mg/kg sediment dw	8 mg/L	0.177 mg/kg soil dw	-
2,4-dihydroxy-3,6-diméthyl benzoate de méthyle 4707-47-5	89 µg/kg sediment dw	8.9 µg/kg sediment dw	10 mg/L	16 µg/kg soil dw	-
ethyl vanillin 121-32-4	15 mg/kg sediment dw	1.5 mg/kg sediment dw	10 mg/L	2.923 mg/kg soil dw	-
coumarine 91-64-5	0.15 mg/kg sediment dw	0.015 mg/kg sediment dw	6.4 mg/L	0.018 mg/kg soil dw	30.7 mg/kg food
3,7-diméthyl-octane-3-ol 78-69-3	0.0821 mg/kg sediment dw	0.00821 mg/kg sediment dw	450 mg/L	0.0112 mg/kg soil dw	-
Géraniol 106-24-1	0.115 mg/kg sediment dw	0.0115 mg/kg sediment dw	0.7 mg/L	0.0167 mg/kg soil dw	-
Benzyl salicylate 118-58-1	0.583 mg/kg sediment dw	0.0583 mg/kg sediment dw	10 mg/L	1.41 mg/kg soil dw	52.7 mg/kg food
Nerol 106-25-2	133 µg/kg sediment dw	13.3 µg/kg sediment dw	12.9 mg/L	22.3 µg/kg soil dw	-
Acétate de linalyle 115-95-7	0.609 mg/kg sediment dw	0.0609 mg/kg sediment dw	1 mg/L	0.115 mg/kg soil dw	-
linalol 78-70-6	2.22 mg/kg sediment dw	0.222 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.327 mg/kg soil dw	7.8 mg/kg food
Eucalyptol 470-82-6	1.425 mg/kg sediment dw	0.1425 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.25 mg/kg soil dw	40 mg/kg food
Citronellol 106-22-9	0.0256 mg/kg sediment dw	0.00256 mg/kg sediment dw	580 mg/L	0.00371 mg/kg soil dw	-
3-(p-methoxyphenyl)-2-me thylpropionaldehyde 5462-06-6	0.104 mg/kg sediment dw	10.4 µg/kg sediment dw	3 mg/L	17.8 µg/kg soil dw	-
(E)-1-(2,6,6-triméthyl-1,3-c yclohexadien-1-yl)-2-buten -1-one 23726-93-4	0.087 mg/kg sediment dw	8.67 µg/kg sediment dw	3.2 mg/L	0.017 mg/kg soil dw	6.67 mg/kg food

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Rince-oeils. Douches. Systèmes de ventilation. Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166.

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Gants imperméables. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière d'hygiène	Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Aspect	solide
Couleur	Aucune information disponible
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
Point de fusion / point de congélation		Aucune donnée disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition		Aucune donnée disponible
Inflammabilité		Aucune donnée disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucune donnée disponible
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité		Aucune donnée disponible
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité		Aucune donnée disponible
Point d'éclair		Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité		Aucune donnée disponible
Température de décomposition		Aucune donnée disponible
pH		Aucune donnée disponible
pH (en solution aqueuse)		Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique		Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique		Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité		Aucune donnée disponible
Solubilité(s)		Aucune donnée disponible
Coefficient de partage		Aucune donnée disponible
Pression de vapeur		Aucune donnée disponible
Densité relative		Aucune donnée disponible
Masse volumique apparente		Aucune donnée disponible
Densité de liquide		Aucune donnée disponible
Densité de vapeur		Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules		
Granulométrie		Aucune donnée disponible
Distribution granulométrique		Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions
dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur excessive.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition
dangereux Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (d'après les composants). Provoque une irritation cutanée.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Rougeur.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	2,565.70 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	3,711.70 mg/kg
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	38.30 mg/l
ETAmél (inhalation-vapeurs)	27.60 mg/l

Toxicité aiguë inconnue

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Acide sulfurique, sel de calcium, hydrate (1:1:2)	> 3000 mg/kg (Rat)	-	> 3.26 mg/L (Rat) 4 h
2,6-diméthylheptan-2-ol	= 6800 mg/kg (Rat)	-	-
2,4-dihydroxy-3,6-diméthylbenzoate de méthyle	-	> 5000 mg/kg (Rat)	-
hexyl cinnamic aldehyde	= 3100 mg/kg (Rat)	> 3000 mg/kg (Rabbit)	> 5 mg/L (Rat) 4 h
ethyl vanillin	= 1590 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	-
coumarine	> 5000 mg/kg (Rat)	= 293 mg/kg (Rat)	-
3,7-diméthyl-octane-3-ol	> 5 g/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	-
Géranol	= 3600 mg/kg (Rat)	> 5 g/kg (Rabbit)	-
Benzyl salicylate	= 2227 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	-
Nerol	= 4500 mg/kg (Rat)	> 5 g/kg (Rabbit)	-
Acétate de linalyle	= 14550 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	-
linalol	= 2790 mg/kg (Rat)	= 5610 mg/kg (Rabbit)	-
Eucalyptol	= 2480 mg/kg (Rat)	-	-
Citronellol	= 3450 mg/kg (Rat)	= 2650 mg/kg (Rabbit)	-
3-(p-methoxyphenyl)-2-methylpropionaldehyde	-	> 5000 mg/kg (Rabbit)	-
(E)-1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadien-1-yl)-2-buten-1-one	-	> 1000 mg/kg (Rabbit)	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Acide sulfurique, sel de calcium, hydrate (1:1:2)	-	LC50: =2980mg/L (96h, <i>Lepomis macrochirus</i>) LC50: >1970mg/L (96h, <i>Pimephales promelas</i>)	-	-
2,6-diméthylheptan-2-ol	EC50: =8.38mg/L (72h, <i>Desmodesmus subspicatus</i>) EC50: =9.31mg/L (96h, <i>Desmodesmus subspicatus</i>) EC50: =2.7mg/L (96h, <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>) EC50: =6.2mg/L (96h, <i>Desmodesmus subspicatus</i>)	LC50: =5.77mg/L (96h, <i>Pimephales promelas</i>) LC50: =1.04mg/L (96h, <i>Pimephales promelas</i>) LC50: =5.7mg/L (96h, <i>Pimephales promelas</i>) LC50: =1.8mg/L (96h, <i>Oncorhynchus mykiss</i>) LC50: 4.78 - 8.85mg/L (96h, <i>Oncorhynchus mykiss</i>) LC50: 3.6 - 5.1mg/L (96h, <i>Lepomis macrochirus</i>)	-	EC50: =17.1mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i>) EC50: =3mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i>) EC50: =320mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i>) EC50: =8.5mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i>) EC50: 4.78 - 8.87mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i>)
ethyl vanillin	-	LC50: 81.4 - 94.3mg/L (96h, <i>Pimephales</i>)	-	-

3,7-diméthyl-octane-3-ol	EC50: =19mg/L (72h, <i>Desmodesmus subspicatus</i>) EC50: =2.7mg/L (96h, <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>) EC50: =6.2mg/L (96h, <i>Desmodesmus subspicatus</i>)	LC50: =8.9mg/L (96h, <i>Danio rerio</i>)	-	EC50: =3mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i>) EC50: =320mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i>) EC50: =8.5mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i>) EC50: 4.78 - 8.87mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i>) LC50: =6.2mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i>)
Géraniol	-	LC50: =22mg/L (96h, <i>Danio rerio</i>)	-	-
Benzyl salicylate	-	LC50: =1.03mg/L (96h, <i>Danio rerio</i>)	-	-
Nerol	-	LC50: =20.3mg/L (96h, <i>Danio rerio</i>)	-	-
Acétate de linalyle	-	LC50: =11mg/L (96h, <i>Cyprinus carpio</i>)	-	-
linalol	EC50: =88.3mg/L (96h, <i>Desmodesmus subspicatus</i>)	LC50: =27.8mg/L (96h, <i>Oncorhynchus mykiss</i>)	-	EC50: =20mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i>)
Eucalyptol	-	LC50: 95.4 - 109mg/L (96h, <i>Pimephales promelas</i>)	-	-
Citronellol	-	-	-	EC50: =17mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i>)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Bioaccumulation****Informations sur les composants**

Nom chimique	Coefficient de partage
Isocyclemonone E	5.7
2,6-diméthylheptan-2-ol	3
2,4-dihydroxy-3,6-diméthylbenzoate de méthyle	2.6
ethyl vanillin	1.61
3,7-diméthyl-octane-3-ol	3.3
Géraniol	2.6
Benzyl salicylate	4
Nerol	2.76
Acétate de linalyle	3.9
linalol	2.9
Isomenthone	3.05
Eucalyptol	3.4
Citronellol	3.41
3-(p-methoxyphenyl)-2-méthylpropionaldehyde	2.5
(E)-1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadien-1-yl)-2-buten-1-one	3.4

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Évaluation PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
2,6-diméthylheptan-2-ol	La substance n'est pas PBT/vPvB
2,4-dihydroxy-3,6-diméthylbenzoate de méthyle	La substance n'est pas PBT/vPvB
ethyl vanillin	La substance n'est pas PBT/vPvB
coumarine	La substance n'est pas PBT/vPvB
3,7-diméthylheptan-3-ol	La substance n'est pas PBT/vPvB
Géranol	La substance n'est pas PBT/vPvB
Benzyl salicylate	La substance n'est pas PBT/vPvB
Nerol	La substance n'est pas PBT/vPvB
Acétate de linalyle	La substance n'est pas PBT/vPvB
linalol	La substance n'est pas PBT/vPvB
Eucalyptol	La substance n'est pas PBT/vPvB
Citronellol	La substance n'est pas PBT/vPvB
3-(p-methoxyphenyl)-2-methylpropionaldehyde	La substance n'est pas PBT/vPvB
(E)-1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadien-1-yl)-2-buten-1-one	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes**Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus/produits inutilisés**

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser les récipients vides.

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC

D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques aux produits, mais aux applications. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**IATA****14.1 Numéro UN ou numéro d'identification**

UN3077

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.(Isocyclemon E, Coumarin)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

9

14.4 Groupe d'emballage

III

Description

UN3077, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.(Isocyclemon E, Coumarin), 9, III

14.5 Dangers pour l'environnement

Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	A97, A158, A179, A197, A215
Code ERG	9L

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN3077
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.(Isocyclemone E, Coumarin)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN3077, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.(Isocyclemone E, Coumarin), 9, III, Polluant marin
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 335, 966, 967, 969
N° d'urgence	F-A, S-F
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN3077
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.(Isocyclemone E, Coumarin)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN3077, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.(Isocyclemone E, Coumarin), 9, III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 335, 375, 601
Code de classification	M7

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN3077
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.(Isocyclemone E, Coumarin)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN3077, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.(Isocyclemone E, Coumarin), 9, III, (-)
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 335, 601, 375
Code de classification	M7
Code de restriction en tunnel	(-)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales**

Allemagne

Classe de danger pour le milieu évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2)
aquatique (WGK)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Géranol - 106-24-1	75.	-
Benzyl salicylate - 118-58-1	75.	-
linalol - 78-70-6	75.	-

Polluants organiques persistants

Sans objet

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

E2 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité chronique 2

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)

Nom chimique	UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)
Géranol - 106-24-1	Agent phytosanitaire
Eucalyptol - 470-82-6	Agent phytosanitaire

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Nom chimique	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)
Géranol - 106-24-1	Type de produits 18 : Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes Type de produits 19 : Répulsifs et appâts

Inventaires internationaux

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables
 H301 - Toxique en cas d'ingestion
 H311 - Toxique par contact cutané
 H315 - Provoque une irritation cutanée
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
 H318 - Provoque de graves lésions des yeux
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
 H331 - Toxique par inhalation
 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
 H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
 PBT: Persistent, Bioaccumulative, and Toxic (PBT) Chemicals
 vPvB: Very Persistent and very Bioaccumulative (vPvB) Chemicals

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
 Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
 Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
 NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
 NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)
 CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
 Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
 Organisation mondiale de la santé

Supersedes Date 19/05/2021

Date de révision 15/12/2022

Numéro de révision 2

Informations supplémentaires La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité